

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 8 juin 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Violette Bouchard
Patrice Desgagnés
Viateur Tremblay

Ginette Claude
Céline Dufour
Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil et formant quorum.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2015**

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 juin 2015 ;
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mai 2015;
3. Adoption des comptes payés et à payer du mois de mai 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 193 906.08\$;

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

4. Avis de motion que le règlement #2006-07, règlement pour ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général et pour prévoir que des personnes différentes seront titulaires du poste de directeur général et du poste de secrétaire-trésorière de la municipalité, sera abrogé lors d'une séance ultérieure.
5. Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables;
6. Inscription du maire au 74^{ième} congrès annuel de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités);
7. Protocole d'entente avec l'UQAR concernant l'installation de caméras en bordure du fleuve;

EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

8. Demande de participation financière à la levée de fonds de la Corporation Restons Chez Nous;

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME

9. Mandat à nos avocats pour la préparation d'une entente à intervenir avec Isle-aux-Coudres Kitesurf, des règles de sécurité et des règles de civisme pour la Halte du Pilier;
10. Autorisation à Isle-aux-Coudres Kitesurf de vendre des publicités à la halte du Pilier;
11. Aménagement d'un jeu de tennis sur la patinoire;
12. Demande au Pacte Rural de la MRC de Charlevoix pour le projet tennis;
13. Budget pour un animateur de loisirs à raison de 2 à 4 heures/semaine;
14. Entériner l'engagement des employés au camp de jour 2015;
15. Formation de nos employés au camp de jour 2015;
16. Demande de subvention à la CRÉ et à la MRC pour la Halte du Pilier;
17. Paiement de la facture #5FD000058 de la Ville de Baie-Saint-Paul concernant l'entente d'équipement supra-local pour 2015;
18. Quai de l'Anse piétonnier du 1^{er} mai au 31 octobre avec seulement 5 cabanes
19. Autorisation aux Productions Euphorie de placer une affiche grand format sur le panneau du club de motoneige face au quai pour la saison estivale;
20. Demande du Comité Classique de Courses de Chiens pour la fête du Canada;

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

21. Entériner l'engagement d'un employé aux travaux publics;
22. Achat d'une échelle roulante de 12 pieds pour l'atelier municipal;
23. Rescinder la résolution #2015-05-166 location de terrain;
24. Modification de la résolution #2015-05-167 convention de règlement avec le MTQ;
25. Location d'un terrain pour l'entreposage de la pierre pour la stabilisation des berges;

26. Mandat à Géniarp pour préparer un relevé de terrain préparatoire à la conception de notre portion du chemin des Coudriers;
27. Dépôt de l'estimation préliminaire pour les travaux du chemin du Mouillage;
28. Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
29. Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales : Élaboration des plans et devis;
30. Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Réalisation des travaux;
31. Demande d'aide financière Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau local;

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

32. Achat d'équipements pour l'embarcation de secours du service incendie;
33. Inscription de la brigade incendie de l'Isle-aux-Coudres au festival des pompiers de Charlevoix;
34. Mandat pour la réfection du filage du grenier de l'édifice municipal et couvrir le fil qui passe au dessus du bureau d'information touristique;

URBANISME

35. Adoption du deuxième projet de règlement #2015-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02;

VARIA

36. Rencontres et représentations;
37. Période de questions;
38. Levée de la séance.

#2015-06-183 Adoption de l'ordre du jour du 8 juin 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 8 juin 2015 et de garder le varia ouvert.

#2014-06-184 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 11 mai 2015

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015.

#2015-06-185 Adoption des comptes payés et à payer du mois de mai 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 193 906.08\$

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mai 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 193 906.08\$

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

COMPTES PAYÉS MAI 2015

COMPTES PAYÉS MAI 2015	
Masse salariale	16 683.23 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Dominic Tremblay (Frais de déplacement + cellulaire)	247.95 \$
Éric Dufour (remb. Frais déplacement)	151.20 \$
Rassemblement Anciennes et modifiées Isle-aux-Coudres	250.00 \$
Fondation Hôpital de Baie St-Paul	150.00 \$
Péto-Canada	399.00 \$
Revenu Canada (remises Mai 2015)	3 266.57 \$
Revenu Québec (remises Mai 2015)	8 365.14 \$

Pétroles Irving	435.54 \$
VISA	24.15 \$
Hydro Québec	1 672.54 \$
Bell Mobilité	89.26 \$
SOUS-TOTAL :	32 685.63 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	
Bell Canada	87.10 \$
Hydro Québec	2 723.58 \$
SOUS-TOTAL :	2 810.68 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT	
Hydro Québec	
SOUS-TOTAL :	0.00 \$
COMPTES À PAYER	
9101-3243 Québec Inc. (travaux ch Prairies)	4 116.56 \$
Alimentation W. Boudreault	5.20 \$
Association des Directeurs Municipaux du Québec	158.67 \$
Atelier Zig-Zag (couverture service incendie)	114.98 \$
Aubé Anctil Pichette & Associés	7 036.47 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Bureauthèque Pro	347.57 \$
Céline Dufour, remboursement achat quai cabanes à pêche	38.20 \$
Communication Charlevoix	459.67 \$
Émilie Brodeur (bébé Norah-Lee Boudreault née le 13 janvier 2015)	250.00 \$
Entreprises d'Électricité Dufour	434.61 \$
Équipement bureau Portneuf Champlain Inc.	358.53 \$
Éric Dufour (remb. Frais déplacement congrès 2015)	641.87 \$
Excavations de l'Isle Inc. (Chemin du Mouillage)	109.23 \$
Fond de l'Information foncière	64.00 \$
Garbriel Harvey (frais de déplacement formation pompier)	79.20 \$
Garage Jean-Claude Simard	441.25 \$
G.F.F.M.	3 443.50 \$
Hervé Dufour	355.00 \$
Info Services Réseautek Inc.	112.11 \$
Jérôme Desgagnés (frais de déplacement formation pompier)	86.40 \$
Josianne Larivière (bébé Ulysse Desgagné, né le 17 mai 2015)	250.00 \$
Lettrage et Gravure Larouche (lettrage Zodiaque)	873.81 \$
Louise Vidricaire (traduction panneaux quai St-Louis)	233.24 \$
Lou-Tec	948.26 \$
Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Martin Tremblay (mai 2015)	180.00 \$
Math Boudreault	345.00 \$
Ministère de la Sécurité publique	120 659.00 \$

MRC Charlevoix	41.14 \$
Ossandon & Associés (traduction circuit patrimonial)	1 138.25 \$
Picard & Picard Inc.	4 702.48 \$
Quincaillerie Castonguay	1 330.77 \$
Quincaillerie Dufour	357.14 \$
Reliance Protectron	249.11 \$
Tremblay Bois Migneault Lemay (1er versement service 1ère ligne + vente pour taxes non payées)	1 266.62 \$
Ville de Baie St-Paul, (frais de formation pompier)	162.00 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
SOUS-TOTAL :	154 953.29 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	
Excavations de l'Isle Inc. (Chemin des Cèdres)	143.72 \$
Quincaillerie Dufour	106.66 \$
Quincaillerie Castonguay	2 437.12 \$
Xylem	689.82 \$
Transport R.J. Tremblay	79.16 \$
SOUS-TOTAL :	3 456.48 \$
GRAND TOTAL :	193 906.08 \$

ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS

#2015-06-186 Avis de motion que le règlement #2006-07, règlement pour ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général et pour prévoir que des personnes différentes seront titulaires du poste de directeur général et du poste de secrétaire-trésorière de la municipalité, sera abrogé lors d'une séance ultérieure du conseil

Avis de motion est donné par la conseillère Noëlle-Ange Harvey que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement #2006-07, règlement pour ajouter aux pouvoirs et obligations du directeur général et pour prévoir que des personnes différentes seront titulaires du poste de directeur général et du poste de secrétaire-trésorière de la municipalité, sera abrogé afin de regrouper lesdits postes.

#2015-06-187 Entente sur le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès de personnes vulnérables

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner la signature d'une entente avec la Sûreté du Québec par la directrice générale dans le but d'être rassuré sur les adultes qui oeuvrent auprès des personnes vulnérables de notre territoire.

#2015-06-188 Inscription du maire au 74^{ième} congrès annuel de la FQM

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire le maire Dominic Tremblay au 74^{ième} congrès annuel de la FQM du 24 au 26 septembre prochain à Québec au coût de 695\$ plus taxes. Par la présente, la dépense, les frais inhérents et leur paiement sont autorisés.

#2015-06-189 Protocole avec l'UQAR concernant l'installation de caméras en bordure du fleuve

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente avec l'UQAR pour et au nom de la municipalité. Ce protocole prévoit l'installation d'équipement scientifique en bordure du

fleuve, le raccordement des équipements sur les lampadaires municipaux et l'installation d'un ordinateur au bureau municipal ainsi que la compensation pour l'électricité utilisée par ces équipements.

ÉDUCATION / FAMILLE / SANTÉ

#2015-06-190 Demande de participation financière à la levée de fonds de la Corporation Restons Chez Nous

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés, secondé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à la majorité des conseillers d'autoriser une participation financière de 5 000 \$ répartis sur 2 ans soit 2 500\$ sur le budget 2015 et 2 500\$ sur celui de 2016, pour la levée de fonds de la Corporation Restons Chez Nous. Les conseiller et conseillères Viateur Tremblay, Céline Dufour et Violette Bouchard ont indiqué leur intérêt en tant que membres du conseil d'administration de la Corporation, ils n'ont pas participé à la discussion, se sont abstenus de voter et n'ont pas tenté d'influencer le vote. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE/ TOURISME / COMMUNICATIONS

#2015-06-191 Mandat à Tremblay Bois Mignault avocats pour préparer un protocole d'entente à signer avec Isle-aux-Coudres kitesurf ainsi que les règles de sécurité et de civisme pour la Halte du Pilier.

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Tremblay Bois Mignault, avocats de la municipalité afin de faire préparer un protocole d'entente à intervenir avec Isle-aux-Coudres Kitesurf ainsi que les règles de sécurité et de civisme pour la Halte du Pilier. Ce mandat est donné pour un montant de 750.\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-192 Autorisation à Isle-aux-Coudres Kitesurf à vendre des publicités à la Halte du Pilier

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité Isle-aux-Coudres Kitesurf à vendre de la publicité à la Halte du Pilier sur les tables à pique-nique, derrière les portes des toilettes, dans le hall d'entrée du bloc sanitaire (maximum 4) et dans la cour arrière face au stationnement (voir l'inspecteur municipal pour les marges de recul de ces dernières).

#2015-06-193 Aménagement d'un jeu de tennis sur la patinoire

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer un jeu de tennis sur la patinoire municipale et de faire les achats nécessaires pour y installer les poteaux, le filet et peindre les lignes. Un budget de 3 000\$ plus taxes et transport est autorisé dont une partie proviendra du pacte rural 2015-2016 de la MRC de Charlevoix . Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-194 Demande au Pacte Rural de la MRC de Charlevoix pour le projet tennis

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une demande au pacte rural 2015-2016 volet infrastructures de loisirs de la MRC de Charlevoix pour le projet tennis sur la patinoire municipale. La directrice générale est autorisée à signer tout document donnant suite à cette résolution.

Budget pour un animateur de loisirs à raison de 2 à 4 heures/semaine

Ce point est reporté à une date ultérieure

#2015-06-195 Entériner l'engagement de nos animateurs au camp de jour 2015

Considérant la résolution #2015-05-160, donnant le mandat à la conseillère responsable des ressources humaines et à la directrice générale de faire les entrevues et de choisir les candidats à retenir;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'engagement d'une animatrice au camp de jour soit Mme Élisabeth Tremblay au salaire horaire de 10.80\$. Un(e) autre animateur(trice) sera engagé dès qu'il sera trouvé afin de compléter l'équipe et le conseil entérinera son engagement à la prochaine séance du conseil. Une invitation sera adressée aux élèves des secondaires IV et V.

#2015-06-196 Formation de nos employés au camp de jour 2015;

Considérant la grande expérience de M. Réjean Savard en niveau des camps de jour et des animateurs;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Réjean Savard pour former les employés de notre camp de jour. Ce mandat est donné pour un montant de 300\$ plus les salaires des animateurs pour la journée de formation en remplacement de la formation DAFA. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-197 Demande de subvention à la CRÉ et à la MRC pour la Halte du Pilier

Considérant que la municipalité travaille à offrir aux visiteurs et aux sportifs une halte qui se nomme Halte du Pilier;

Considérant qu'une subvention est possible par la CRÉ et la MRC;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande de subvention à la CRÉ et à la MRC pour notre Halte du Pilier et d'autoriser la participation financière municipale minimale de 25% du montant de la subvention obtenue.

#2015-06-198 Paiement de la facture #5FD000058 de la Ville de Baie-Saint-Paul concernant l'entente d'équipement supra-local pour 2015

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de Ville Baie-Saint-Paul pour l'équipement supra-local qu'est l'Aréna et dont notre quote-part s'élève à 9 881.\$ pour l'année 2015. Par la présente le paiement est autorisé.

#2015-06-199 Quai de l'Anse seulement 5 cabanes en dehors de la saison de pêche

Considérant que le quai de St-Louis est une propriété municipale;

Considérant qu'un projet visant la mise en valeur du quai, la protection du patrimoine et la restauration de cinq cabanes à pêche appartenant à quatre pêcheurs et la cinquième construite pour la municipalité a été approuvé;

Considérant que des emplacements avec ancrages pour cinq cabanes ont été prévus, de même que des panneaux d'interprétation apposés sur chacune des cabanes expliquant l'historique du quai et de la pêche;

Considérant que dans ce projet, une subvention a été reçue via l'Entente de développement culturel de la MRC de Charlevoix de même que des investissements de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres et d'autres partenaires;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers

Que seuls les propriétaires des cabanes actuellement ancrées sur le quai soient autorisés à y laisser leurs cabanes toute l'année, afin que les citoyens et visiteurs puissent bénéficier des explications et du site du quai de l'Anse.

Que si l'un des propriétaires actuels décidait d'enlever sa cabane du quai, son emplacement sera mis à la disposition pour tout autre propriétaire de cabane intéressé.

Que toutes les autres cabanes soient autorisées à être placées sur le quai uniquement pendant toute la période de la pêche à l'automne.

#2015-06-200 Autorisation aux Productions Euphorie de placer une affiche grand format sur le panneau du club de motoneige face au quai pour la saison estivale

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les Productions Euphories à installer une affiche grand format sur le panneau du club de motoneige face au quai pour la saison estivale conditionnellement à ce que le club de motoneige les autorise à le faire.

#2015-06-201 Demande du Comité Classique de Courses de Chiens pour la fête du Canada

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'aider financièrement le comité de la Classique de Courses de Chiens pour les festivités de la fête du Canada pour un montant de 250\$. Par la présente la dépense et son paiement sont autorisés.

TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS

#2015-06-202 Entériner l'engagement d'un employé aux travaux publics

Considérant que notre employé aux travaux publics engagé en janvier 2014 nous a quitté;

Considérant que M. Daniel Tremblay était le deuxième suite aux entrevues passées en 2013;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour, secondé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à la majorité des conseillers d'entériner l'engagement de M. Daniel Tremblay au poste d'employé aux travaux publics, au salaire horaire prévu par le conseil et déposé aux archives. Les accessoires de sécurité seront fournis par la municipalité et une période probatoire de 3 mois sera exigée avant de signer un contrat avec l'employé. La conseillère Noëlle-Ange Harvey indique son intérêt familial pour le sujet, n'a pas participé à la discussion, s'est abstenue de voter et n'a pas tenté d'influencer le vote.

#2015-06-203 Achat d'une échelle roulante pour l'atelier des travaux publics

Considérant que 2 propositions nous sont offertes soit :

BMR Quincaillerie PA Castonguay échelle 1 400\$ et transport 50\$

Home Hardware Quincaillerie Dufour échelle 1 365\$ et transport 200\$

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une échelle roulante chez BMR au coût de 1400\$, plus transport 50\$, plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-204 Rescinder la résolution #2015-05-166, location de terrain

Considérant qu'il y a eu erreur sur le propriétaire du terrain concerné;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de rescinder la résolution #2015-05-166.

#2015-06-205 Modification de la résolution #2015-05-167 convention de règlement avec le MTQ

Considérant qu'il y a eu erreur sur le propriétaire du terrain concerné dans cette résolution;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution #2015-05-167 en changeant : la Corporation Restons Chez Nous pour : M. Guy Pedneault.

#2015-06-206 Location d'un terrain pour l'entreposage de la pierre pour la stabilisation des berges

Considérant que la municipalité doit entreposer les pierres achetées au MTQ pour la stabilisation des berges;

Considérant que le terrain de M. Guy Pedneault adjacent à l'usine de filtration de la municipalité est l'endroit adéquat pour l'entreposage;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de louer ledit terrain de M. Guy Pedneault pour un montant de 1 000\$ par an pour un minimum de 3 ans. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-207 Mandat à GéniArp pour préparer un relevé terrain pour la conception de notre chemin des Coudriers

Considérant que la municipalité désire refaire sa portion du chemin des Coudriers et que pour ce faire nous devons avoir un relevé de terrain préparatoire à la conception;

Considérant que nous avons reçu deux propositions soit :

GéniArp pour un montant de 13 500\$

Giroux Arpenteurs-géomètres pour un montant de 23 790\$

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater GéniArp pour un montant de 13 500 plus taxes comprenant :

- Relevé topographique par sections aux 10 mètres longitudinale et sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre de la route incluant tous les items visuels (arbres, ponceaux, poteaux...)
- Relevé de la façade ou du derrière des maisons
- Système de coordonnées SCOPQ NAD83
- Préparation et traitement des données Autocad

Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés

#2015-06-208 Dépôt de l'estimation préliminaire pour les travaux du chemin du Mouillage

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le résumé de l'estimation préliminaire des coûts pour les travaux du chemin du Mouillage préparé par TetraTech dossier #28882TT au montant de 192 000\$

#2015-06-209 Demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de faire une demande d'aide financière au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour les travaux prévus dans nos chemins municipaux.

2015-06-210 Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales : Élaboration des plans et devis

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la municipalité à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2015-06-211 Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales : Réalisation des travaux

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

2015-06-212 Demande d'aide financière au Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau local

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements du réseau routier local (AIRRL);

Attendu que la municipalité de l'Isle-aux-Coudres désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et de confirmer l'engagement de la municipalité à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet (AIRRL)

INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE

#2015-06-213 Achat d'équipements pour l'embarcation de secours du service incendie

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'équipements pour l'embarcation de secours du service incendie pour un montant de 972.46 plus taxes auprès d'Équipement de survie maritime de l'Ange-Gardien. Par la présente la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-214 Inscription de la brigade incendie de l'Isle-aux-Coudres au festival des pompiers de Charlevoix

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire la brigade incendie de l'Isle-aux-Coudres au festival des pompiers de Charlevoix, à Ste-Anne-de-Baupré, les 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2015 pour un montant de 120\$ plus les chandails, les soupers et les brunchs pour 5 pompiers pour un total de plus ou moins 320.\$ incluant l'inscription. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2015-06-215 Réfection du filage du grenier de l'édifice municipal et recouvrir le fil qui passe au dessus du bureau d'information touristique

Considérant la recommandation de nos assurances concernant le filage du grenier et le fil qui passe au-dessus du bureau d'information touristique;

Considérant la proposition des Entreprises d'Électricité Dufour inc;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de faire refaire le filage du grenier de l'édifice municipal ainsi que de faire recouvrir le fil électrique passant au-dessus du toit du bureau d'information touristique par les Entreprises d'Électricité Dufour inc. pour un montant de 1 040.25\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

URBANISME

#2015-06-216 Adoption du deuxième projet de règlement #2015-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté un règlement #2009-08 intitulé : « *Règlement de zonage* », pour l'ensemble de son territoire et que ce règlement est entré en vigueur le 11 juin 2009 et que ce règlement peut faire l'objet d'amendements;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Isle-aux-Coudres peut modifier son *règlement de zonage* ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 pour le terrain où sont situés les bâtiments industriels de la Tourbière, d'y définir les usages autorisés et d'y régir l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a aussi lieu de modifier les normes d'implantation des équipements et des bâtiments accessoires dans la zone V-02 (ancien théâtre d'été) de manière à reconnaître une situation de fait.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a adopté, par résolution, un premier projet de règlement #2015-08 à la séance ordinaire du 11 mai 2015;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a tenu une assemblée de consultation publique sur les conséquences de son adoption le 08 juin 2015;

ATTENDU QU'il est préférable de renommer la nouvelle zone IA-04 au lieu de I-04 tel qu'indiqué dans le premier projet de règlement et de modifier le titre du règlement #2015-08 en conséquence.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le second projet de règlement #2015-08 intitulé : « *Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02* » soit adopté;

QUE ce second projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher au bureau de la municipalité, tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du second projet de règlement #2015-08 soit transmise à la MRC de Charlevoix;

DONNÉ À L'ISLE-AUX-COUDRES CE 08IÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE

**DOMINIC TREMBLAY,
MAIRE**

**JOHANNE FORTIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #2015-08 intitulé :

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02.

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule et l'annexe 1 font partie intégrante du présent règlement.

Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but de créer la nouvelle zone industrielle IA-04 et de modifier les dispositions relatives à l'implantation des bâtiments accessoires dans la zone V-02*» et porte le **#2015-08**;

Article 3 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de:

- Créer la nouvelle zone industrielle IA-04 sur le terrain où sont situés les bâtiments industriels de la Tourbière, d'y définir les usages autorisés et d'y régir l'aménagement des lieux dont l'entreposage;
- Modifier les normes d'implantation des équipements et des bâtiments accessoires dans la zone V-02 (ancien théâtre d'été) de manière à reconnaître une situation de fait.

Article 4 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le Règlement #2009-08 intitulé «*Règlement de zonage*» ainsi que ses amendements, est modifié par les dispositions suivantes :

- 4.1** Le plan de zonage et des contraintes feuillet I intitulé **Municipalité** est modifié par la création de la zone IA-04 à même une partie des zones A-07 et A-08, telles qu'illustrées en annexe 1 ci-jointe. La nouvelle zone IA-04 correspond au lot 701 et a une superficie d'environ 1.7 ha.
- 4.2** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :
1. l'ajout d'une colonne intitulée IA-04
 2. l'ajout de points « ● » à la colonne IA-04, vis-à-vis les rangées :
 - « 20 industrie d'aliments et de boissons »;
 - « 28 Industrie du meuble »;
 - « 66 Service de construction »;
 - « 80 Production agricole »;
 - « 82 Activité reliés à l'agriculture »;
 - « 83 Exploitation forestière ».
 3. l'ajout de « note 2 » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée :
 - « 63 Service d'affaires »
 4. l'ajout dans la section intitulée **Notes** de la grille des spécifications de la Note 2 suivante applicable à la zone IA-04:
 - "Note 2: Seulement les usages 6344 service d'aménagement paysager et de déneigement, 6371 entreposage produits de la ferme et 6372 entreposage extérieur en vrac"

5. l'ajout de la sous classe d'usages « 348 industrie de la construction et réparation d'embarcations » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 34 Industrie de l'équipement de transport »
6. l'ajout de la sous classe d'usages « 487 Récupération et triage » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 48 service public /infrastructure »
7. l'ajout de l'usage particulier « 2736 armoire » à la colonne IA-04, vis-à-vis la rangée : « 27 industrie du meuble »

4.3 L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Norme d'implantation** » est modifié de la manière suivante :

- 1 l'ajout d'une colonne intitulée IA-04
- 2 l'ajout des normes suivantes à la colonne IA-04, vis-à-vis les rangées :

- « Largeur minimum », l'ajout de « 8 m »;
- « Profondeur minimum », l'ajout de « 7.3 m »;
- « Hauteur en étages minimum » l'ajout de « 1 »;
- « Hauteur en étages maximum » l'ajout de « 2 »;
- « Hauteur en mètres minimum » l'ajout de « 4m »;
- « Hauteur en mètres maximum » l'ajout de « 11m »;
- « Superficie minimum » l'ajout de « 60 m² »;
- « Marge de recul avant minimale » l'ajout de « 12m. »;
- « Marge de recul arrière », l'ajout de « 3 m. ».
- « Marge de recul latérale », l'ajout de « 12 m »;
- « Somme des marges de recul latérales », l'ajout de « 24 m »;
- « Coefficient d'emprise au sol (maximum) », l'ajout de « 0.15 »;
- « Bâtiments isolés, jumelés et en rangée » l'ajout de « i »;
- « Dispositions particulières Écran tampon » l'ajout d'un point « ● »;
- « Dispositions particulières Entreposage » l'ajout d'un point « ● »;

4.4 L'article 4.2.4.1 intitulé « **Écran tampon** » est remplacé par l'article 4.2.4.1 suivant :

4.2.4.1 Écran tampon

Un point situé dans la colonne « zone assujetties », vis-à-vis « écran tampon » fait référence au présent sous-article.

Lorsque stipulé dans la grille des spécifications, un écran tampon doit être aménagé dans les zones industrielles ou multifonctionnelles.

Un écran tampon est exigé lors de toute demande de permis relatif à une nouvelle construction, un agrandissement, un changement d'usages ou pour tout nouvel usage industriel sur un terrain dont l'une de ses lignes de propriété est contiguë à un usage habitation ou à un usage récréatif. Spécifiquement pour la zone IA-04, l'écran tampon est obligatoire peu importe l'usage des propriétés voisines.

L'écran tampon est constitué d'un couvert forestier d'une profondeur minimale de dix mètres (10m) qui doit être conservé ou aménagé sur toute la longueur des lignes de propriété du terrain industriel à l'exception des accès (entrée) selon le nombre et les largeurs spécifiés au présent règlement. Spécifiquement pour la zone IA-04, l'écran tampon est exigé uniquement pour les lignes avant et latérales du terrain.

Les écrans tampons sont composés de conifères dans une proportion non inférieure à soixante pourcents (60%) et d'autres essences forestières que l'on peut retrouver dans la municipalité sous le respect de l'article 10.7. Les arbres doivent avoir une hauteur minimale d'un mètre et demi (1,50 m) lors de leur plantation, et être disposés de façon à créer un écran visuel dense et continu trois (3) ans après l'émission du permis. En aucun temps, la densité de tiges vivantes ne doit être inférieure à 800 tiges à l'hectare. L'aménagement ou la plantation de l'écran doit être complété dans les 12 mois suivant l'émission du permis.

4.5 L'article 12.2 intitulé « **Entreposage extérieur pour des fins autres que résidentielles** » est modifié de la manière suivante :

- 1 Le paragraphe 3 du deuxième alinéa de l'article 12.2 est modifié par l'ajout en début de texte de la phrase suivante:

"À l'exception de la zone IA-04, "

- 2 Le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 12.2 est modifié par l'ajout en fin de texte de la phrase suivante:

"Spécifiquement pour la zone IA-04, la distance à respecter des lignes avant et des lignes latérales est de 12 mètres."

4.6 Un nouvel article numéroté 6.2.9 et intitulé « **Dispositions particulières applicables à la zone V-02** » est ajouté et se lit comme suit :

6.2.9 Dispositions particulières applicables à la zone V-02

Dans la zone V-02, pour les terrains où la résidence principale est implantée à plus de 50 mètres d'une emprise de rue, l'implantation des bâtiments ou des équipements accessoires visés aux articles 6.2.1, 6.2.2, 6.2.3, 6.2.4 et 6.2.6 peut se faire dans la cours avant, malgré toute disposition contraire, dans la mesure où les marges d'implantation applicables aux bâtiments principaux sont appliquées aux bâtiments ou équipements accessoires.

Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES CE 8^{ÈME} JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE

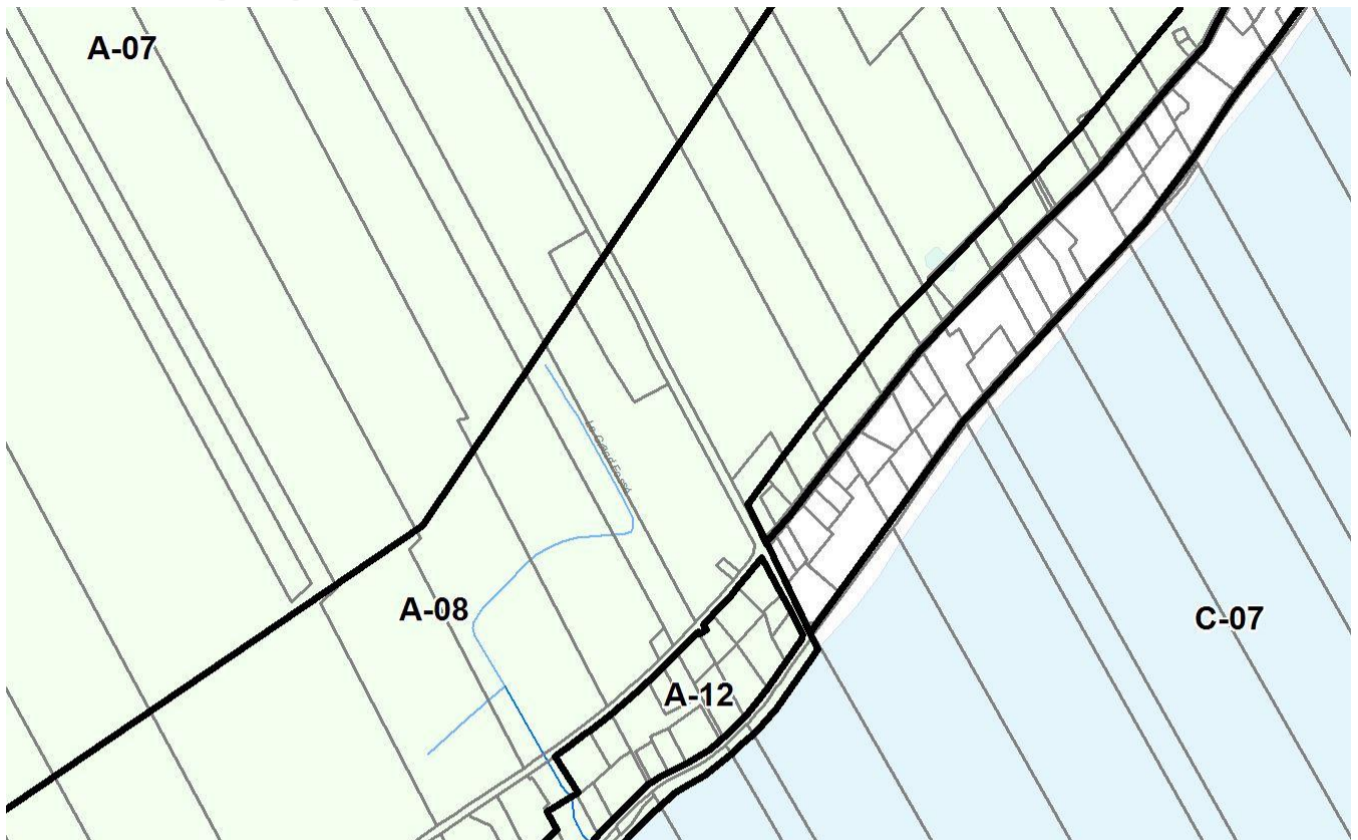
DOMINIC TREMBLAY,
MAIRE

JOHANNE FORTIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE

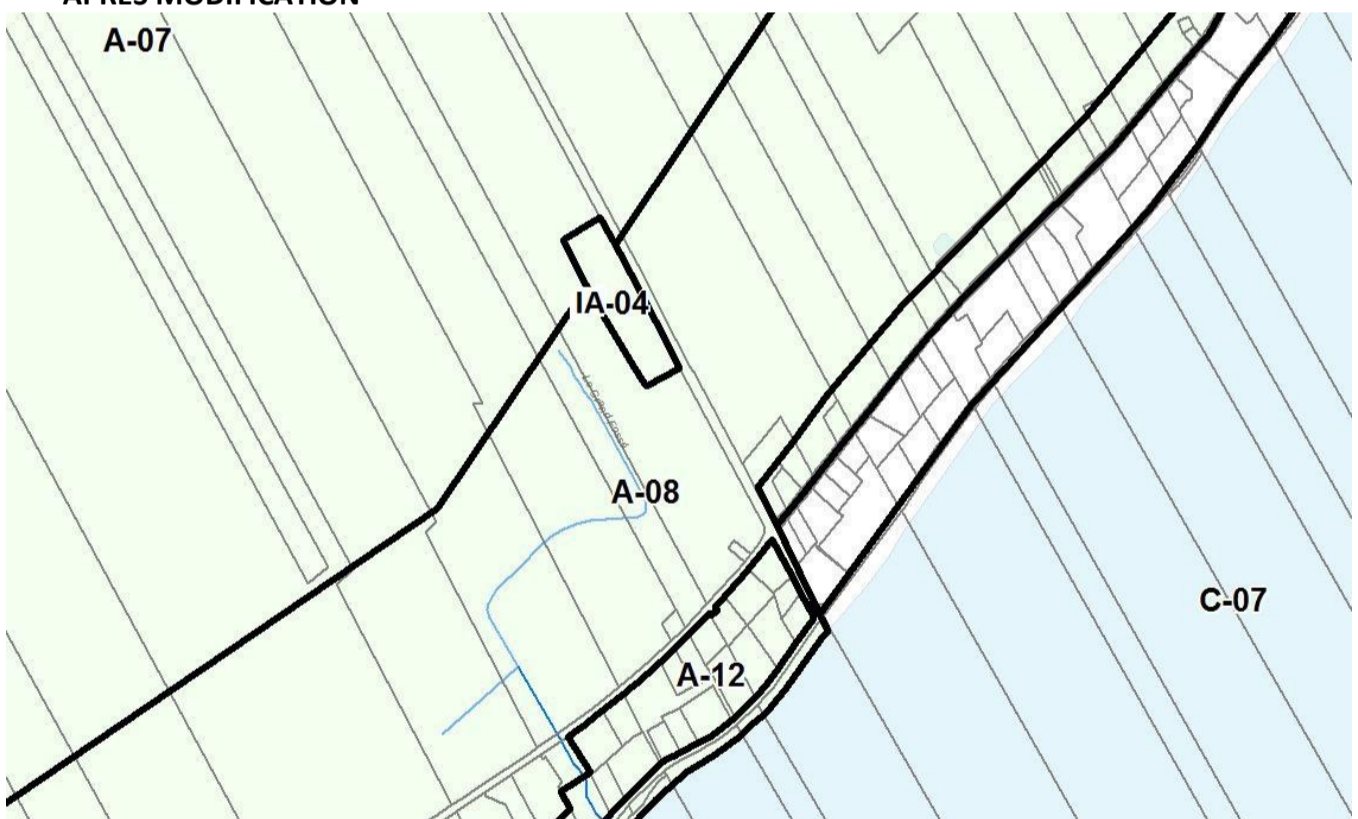
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2015-08 (ANNEXE 1)

Croquis 1 : Création de la zone IA-04 à même les zones A-07 et A-08

AVANT MODIFICATION



APRÈS MODIFICATION



VARIA

Motions de félicitations sont données par la conseillère Noëlle-Ange Harvey à la Cidrie Verger Pedneault pour les médailles bien méritées ainsi qu'à l'école St-Pierre et les organisateurs de la pièce de théâtre des enfants qui fut un réel succès.

#2015-06-217 Période de questions

La période de questions est ouverte à 20h13

Les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 20h15.

#2015-06-218 Levée de la séance

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance ordinaire du mois de juin 2015 à 20h15

Dominic Tremblay, maire

Johanne Fortin, directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 juillet 2015. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.